



Championnat de Bretagne de Skateboard Cahier des charges S.2019-2020



ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE BRETAGNE DE SKATEBOARD CAHIER DES CHARGES S.2019-2020



Objectifs championnat de Bretagne

- * *Fédérer les pratiquants autour d'événements de qualités*
- * *Proposer en Bretagne des phases qualificatives pour le Championnat de France sur les deux disciplines retenues : Street & Bowl*
- * *Promouvoir, développer et structurer le skateboard Breton*

Calendrier prévisionnel 2019

- * *Épreuves STREET : période Hiver / Printemps 2020*
- * *Épreuves BOWL : période Hiver / Printemps 2020*

Les épreuves devront se dérouler avant le 31 Mars 2020.



I. PROCÉDURE

1. Candidature et validation

Tout groupement sportif organisateur peut proposer sa candidature à l'organisation d'une étape du Championnat de Bretagne. Tout groupement sportif organisateur devra être affilié à la FFRS sur la saison en cours et si possible bénéficiaire du label de CNS « école de skateboard française ». Les actes de candidatures doivent parvenir à la Commission Skateboard Bretagne (CSB) avant le **31 Décembre 2019**.

Pour être éligibles, les candidatures doivent présenter une attractivité de l'infrastructure et une légitimité de l'équipe organisatrice en matière événementielle dans différents domaines :

- Attractivité technique du skatepark :
 - o Conformité à la norme NFEN 14974 et au Règlement Équipement CNS-FFRS
 - o Qualité des éléments/modules,
 - o Implantation générale des éléments favorisant les enchaînements et les relances
 - o Qualité du revêtement
- Environnement périphérique permettant une organisation événementielle et notamment la mise en place de zones spécifiques :
 - o accueil staff,
 - o juges, DJ et sono
 - o gradins pour le public (fréquentation moyenne : environ 500 personnes par jour)
 - o buvette,
 - o secours,
 - o toilettes
- Accessibilité du site, proximité des solutions d'hébergement, restauration, commerces, etc ...
- Compétences événementielles du groupement organisateur :
 - o Intégration sociale de la structure organisatrice et légitimité dans les réseaux institutionnels et au sein de la scène locale skateboard. L'objectif étant de fédérer les pratiquants, de structurer la discipline et ainsi développer le skateboard Breton autour de compétitions de qualités.
 - o Capacité de communiquer au travers des médias et des institutions locales

Toutes les candidatures seront étudiées et recevront une réponse justifiée.

2. Validation

Après avoir sélectionné plusieurs étapes proposées, la CSB prendra contact avec le référent du groupement organisateur pour programmer une date, qui devra tenir compte des calendriers sportifs notamment nationaux dans la mesure du possible.

Un chèque de caution non débité et un chèque de droit d'inscription valideront la prise en charge de la compétition, et engageront le groupement sportif choisi à respecter le présent cahier des charges. Ces chèques devront être parvenus à la CSB avant le **31 Décembre 2019** à l'ordre de la Ligue de Bretagne roller & skateboard.

- Droit d'inscription / caution : 250 € pour une étape du Championnat de Bretagne



Championnat de Bretagne de Skateboard Cahier des charges S.2019-2020



Conditions d'Annulation :

Le groupement organisateur peut se rétracter jusqu'à 90 jours avant la date de l'événement sans perdre sa caution.

- Si une annulation parvenait après ce délai de 90 jours, le chèque de caution alors serait reversé à un éventuel club d'accueil.
- Si aucun groupement sportif ne reprenait pas l'étape en question, le chèque de caution serait encaissé par la CSB.
- Pour les étapes en extérieur, les conditions météo ne constituent pas un motif d'annulation. Le groupement ne pourrait donc pas prétendre à la restitution de son chèque (sauf en cas de déclaration de catastrophe naturelle du département d'accueil). Un report du contest à une date ultérieure peut être envisagé.

Le chèque de caution sera restitué au groupement organisateur dès réception du bilan général de l'événement (au maximum 15 jours après l'événement).

3. Confirmation de candidature et diffusion du calendrier sportif

A la réception du cahier des charges signé, et des chèques d'engagement par les différents groupements organisateurs, la CSB pourra valider les différentes compétitions.

Le calendrier de compétition sera alors établi et diffusé à tous les clubs Bretons affiliés, aux partenaires et aux médias.

II. ROLE DU GROUPEMENT ORGANISATEUR

1. Équipements nécessaires



Le skatepark et/ou aires d'évolution doivent être propres, de couleur uniforme et dans un état de surface irréprochable.

Les couleurs éblouissantes ou trop claires (blanc, beige, etc ...) et les fresques peintes seront proscrites sur les aires d'évolution.

La CSB pourra imposer de repeindre le skatepark et/ou aires d'évolution en concertation avec le groupement organisateur.

Un plan des équipements sera envoyé avec le dossier de candidature, idéalement 2 mois avant l'événement.

Attention : tout support visuel sur les modules et aux abords du skatepark - issu d'un partenariat local engagé - doit faire l'objet d'une autorisation de la CSB. A défaut d'autorisation, il devra être enlevé pendant toute la durée de l'événement.

 <p>STREET</p>	 <p>BOWL</p>
<p align="center">Surface minimale : 600 m2 (hors plates-formes d'attente)</p> <p align="center">L'aire d'évolution doit faire apparaître 12 éléments minimum dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 manual pad - 1 rail plat - 1 Handrail - 1 curb - 1 ledge - 2 courbes - 1 plan incliné - 1 transfert (2 modules différents permettant la réalisation de transferts d'un module à un autre (pyramide, hip, spine) - 3 éléments au choix 	<p align="center">Bowl fermé : environ 400 m2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 2 portions - 2 hauteurs différentes supérieures à 1,50 mètres et 2,20 mètres - Coping ou margelle - Présence d'au moins 1 hips

La CSB se réserve le droit d'apporter des dérogations exceptionnelles.



2. Logistique et organisation générale requise

Le groupement organisateur doit prévoir :

2.1. SECRETARIAT DE COMPETITION.

Le groupement organisateur met à disposition du staff de la CSB un espace de travail, calme prévu pour le secrétariat de compétition. Cet espace doit se trouver à proximité de l'aire d'évolution, mais **suffisamment isolé**. L'accès y est **limité et réservé** au calculateur, aux juges et à quelques personnes du staff organisateur. Il doit être équipé de tables, chaises et d'une **alimentation électrique**, et de **multiprises**, d'une **imprimante**, ainsi que d'une **connexion internet à haut-débit**.

2.2. AFFICHAGE

Un espace d'affichage est mis en place pour les diverses informations à destination des compétiteurs et du public : programme, règlement de compétition, ordres de passage, résultats ...

2.3. ESPACE JURY

L'espace jury doit être isolé du public et des compétiteurs (à l'abri des regards indiscrets), avec une bonne vision de l'ensemble de la zone de compétition.

L'accès à cette zone juge est strictement limité aux juges, au speaker, au staff CSB, au régisseur du groupement organisateur (et éventuellement au DJ, pour des questions de proximité avec le speaker).

Pour cet espace jury, le groupement organisateur doit prévoir 2 tables et 6 chaises.

Dans le cadre d'une formation de juges, les candidats stagiaires sont mis en situation de jugement parallèle. Il sera alors nécessaire de prévoir un espace supplémentaire pour leur permettre d'observer et de juger le contest.

- Pour les skateparks « *outdoor* » l'espace jury doit être abrité (exemple barnum, toit + murs) pour fournir de l'ombre, et faire barrage aux petites gouttes et au vent.

- Pour les skateparks « *indoor* », la zone doit être délimitée pour permettre une confidentialité la plus totale des résultats et des discussions internes au sein du jury.

2.4. PODIUM

Un podium doit être installé pour les remises de prix, face au public.

2.5. BRACELETS COMPETITEURS ET ACCREDITATIONS

Des bracelets compétiteurs permettent de visualiser, filtrer, vérifier les personnes ayant accès aux différentes zones et notamment l'aire de compétition.

De même, un autre système de signalisation doit être mis en place pour les personnes accréditées tels que les organisateurs, médias et VIP (bracelets, dossards, tampons, tours de cou, etc, ...) pour les accès aux différentes zones.

2.6. SECURITE ET BARRIERES

Les barrières et l'équipe de sécurité doivent être mises en place dès le début des inscriptions afin de délimiter les espaces de compétitions, les zones VIP, etc. Ils contrôlent les accès aux différentes zones.

2.7. BUVETTE

L'ouverture de la buvette est prévue le plus tôt possible pour accueillir les compétiteurs et le public. Les prix sont fixés par le groupement organisateur. Dans la mesure du possible, la CSB recommande aux organisateurs de privilégier des formules repas adaptées à tous types de publics (familles, végétariens, fruits, etc...).

Un service de restauration pour le staff de la CSB doit être également prévu suffisamment tôt.

Nb : L'ouverture d'un débit de boisson fait l'objectif d'une demande d'ouverture de débit de boisson temporaire auprès de votre municipalité.



Championnat de Bretagne de Skateboard Cahier des charges S.2019-2020



2.8. SONORISATION

La sonorisation doit être réglée avec soin pour obtenir une bonne qualité de son audible par le public et les riders, sans porter atteinte aux oreilles des uns et des autres. Elle doit permettre au DJ et au speaker d'alterner entre les temps de parole et de musique pour une meilleure clarté des annonces. Le groupement organisateur veillera à prévoir des piles pour les microphones HF et anticiper la distance entre le micro et la sono. La playlist doit correspondre aux attentes des riders et du public sur ce type d'événement.

2.9. POSTE DE SECOURS

Un Dispositif Prévisionnel de Secours (Poste de secours) sera **OBLIGATOIREMENT** implanté, en suivant les impositions locales et réglementaires.

2.10. ESPACES PARTENAIRES

La CRSB peut mettre en place des partenariats à différents niveaux. Des stands ou des emplacements réservés peuvent être proposés pour donner à ces partenaires la possibilité d'exposer, d'organiser des opérations de communication, d'animation, de marketing divers et/ou de vente sur site.

2.11. CHILL ZONE ET ACCUEIL DU PUBLIC

Une Chill Zone est un espace à l'écart du public, réservé aux compétiteurs, au staff CSB, au staff de l'équipe organisatrice, ainsi qu'aux personnes accréditées (journalistes, VIP, accompagnateurs).

Cette zone permet aux riders de se reposer, de se concentrer et favorise les échanges au calme entre riders, staff de l'organisation, partenaires, médias, etc...

Un filtre doit être prévu par la structure organisatrice pour limiter les accès.

L'équipe organisatrice veillera à prévoir des bouteilles d'eau, des chaises, coussins, canapés, tables, prises de courant, etc...

Le groupement organisateur doit prévoir d'accueillir le public dans le plus grand respect des conditions légales et réglementaires. La CSB insiste sur ce point pour favoriser des conditions optimales de « spectacle sportif ».

Des gradins peuvent être installés et un système de retransmission vidéo pour les zones du public n'ayant pas un accès ou une bonne visibilité des aires de compétition.

2.12. PADDLE

Un « paddle » est un plateau ou zone de trainings. Ce paddle permet aux riders de rester chauds avant leurs passages et à tout moment du contest. Ce paddle peut être ouvert au public dans la mesure où cela ne perturbe pas les compétiteurs inscrits sur le championnat.

2.13. DROP SKATE

Le paddle peut également servir de zone d'initiation en dehors des périodes d'affluence.

La CSB insiste sur l'importance de mettre en place des ateliers découverte et d'initiation afin de promouvoir le skateboard et le club local auprès du grand public. Ces séances de découverte/initiation sont sous la responsabilité d'un moniteur titulaire d'un diplôme reconnu par la CSB. Le groupement organisateur doit prévoir d'imprimer des diplômes Drop Skate à remettre aux participants, ainsi que les flyers du club.

La CNS met à disposition gratuitement de supports visuels en format informatique (affiche et diplômes) que la structure organisatrice peut s'approprier (en y disposant divers logos, et informations spécifiques).

2.14. ANIMATIONS

Le groupement organisateur doit également prévoir une animation en périphérie de l'événement, et **particulièrement en soirée : concert, exposition, projection vidéo, expositions, ...**



Championnat de Bretagne de Skateboard Cahier des charges S.2019-2020



3. Le staff du groupement organisateur

Le staff du groupement organisateur comprend :

- Un directeur de compétition, qui assure le lien entre la CSB et le groupement organisateur et les invités.
- Un régisseur qui coordonne les actions du groupement organisateur
- Le secrétariat (minimum 2 personnes), chargé d'assister le coordinateur CSB pour la prise des inscriptions, et gérer les entrées publiques.
- Une équipe de sécurité (facultatif / suivant l'ampleur de l'événement) pour filtrer les accès au skatepark et zones VIP en fonction des accréditations
- Un animateur responsable de la programmation musicale (DJ). Il veillera à proposer une animation musicale « skateboard »
- Un moniteur de skateboard diplômé (BIF au minimum) pour encadrer des ateliers d'initiation (Drop Skate)
- Un speaker (facultatif) : il co-anime le contest avec le speaker officiel de la CSB. Il peut aussi bien animer les éventuelles animations prévues en périphérie de l'événement.
- Un préposé aux visuels : en amont (peintures et pochoirs) + sur l'événement (vérification des banderoles/stickers)

4. Environnement

Les abords des aires de compétition doivent être propres et dégagés. Ils doivent permettre aux secouristes d'intervenir dans les meilleures conditions possibles.

Des poubelles doivent également être disposées dans un maximum d'endroits. L'équipe organisatrice veillera à les vider régulièrement.

La CSB invite les groupements organisateurs à s'inscrire dans une logique d'événement durable, écoresponsable (tri sélectif, gobelets recyclables, ré-utilisables, circuits courts, producteurs locaux, etc,...) en se rapprochant au mieux des préconisations faites par la mission Sport et Développement Durable du Ministère des Sports.

2 documents utiles :

- Kit événement éco-responsable, à télécharger ici :
<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/kit-d-aide-a-l-organisation-d-evenements-eco-responsables-2015/355>
- Guide pratique pour une gestion éco-responsable des établissements sportifs à télécharger ici :
<http://developpement-durable.sports.gouv.fr/m/ressources/details/le-guide-pratique-pour-une-gestion-eco-responsable-des-etablissements-sportifs/358>

5. Inscriptions

La licence est obligatoire pour les épreuves du Championnat de Bretagne. Maintenant dans une logique de promotion et de développement de la discipline les « Opens » sont autorisés en intégrant le championnat de Bretagne.

Le secrétariat de compétition du groupement organisateur est mis en place la veille de l'événement et au matin du 1^{er} jour de compétition afin de seconder le coordinateur CSB du Championnat. Il est question de vérifier la présence des riders pré-inscrits, la validité de leur licence, la répartition dans les bonnes catégories respectives, la distribution de bracelets, etc...

Les inscriptions sont gérées et encaissées par le groupement organisateur
Tarifs appliqués sont fixés par le groupement organisateur



Championnat de Bretagne de Skateboard Cahier des charges S.2019-2020



6. Entrées publiques

Le prix des entrées publiques est libre et fixé par le groupement organisateur.

Même en cas de non-qualification pour les phases suivantes, l'inscription comprend l'entrée publique pour les compétiteurs.

Le Coordinateur CSB remet au directeur de compétition la liste nominative du staff de la CSB et de ses invités.

L'entrée est gratuite pour le staff, les invités, et les accompagnateurs des clubs titulaires d'un diplôme sportif professionnel reconnu par la CNS.



ORGANISATION SPORTIVE DES COMPETITIONS Dispositif Fédéral Régional S.2019-2020

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CALENDRIER FEDERAL

*A envoyer par mail à la Commission Skateboard Bretagne à l'adresse suivante : nicolas.hemous@wanadoo.fr
2 mois minimum avant l'événement / Date limite 31 décembre 2019 /
Copie papier à expédier à la **Ligue Bretagne Roller & Skateboard** / Accompagné des droits d'inscription (chèque)*

NOM DE L'ÉVÉNEMENT :

DISCIPLINES : Street Bowl

CATEGORIES :

- Kids (moins de 12 ans) (Niveaux départemental et régional uniquement)
- Juniors (moins de 16 ans)
- Espoirs (16-17 ans) / Seniors (18 ans et +) / Masters (40 ans et +)
- Filles

STRUCTURE ORGANISATRICE :

Nom du groupement organisateur :

Adresse du siège social :

N° d'affiliation FFRS (le cas échéant) :

Bénéficiaire du label École de Skateboard Française (Saison en cours) : Oui Non

Site web :

Représentant légal (Nom, Prénom et qualité) :

Téléphone (bureau / portable) :

Mail :

Directeur de compétition (Nom, Prénom) :

Téléphone (bureau / portable) :

Mail :

NIVEAU DE COMPETITION : Départemental Régional

TYPE DE COMPETITION :

- Championnat réservé aux licenciés Open, ouvert également aux non-licenciés

*** seuls les dossiers complets seront traités. Joindre au mail les documents suivants :**

- Affiche de l'événement faisant apparaître le logo CNS et de la Ligue régionale
- Plan du skatepark ou visuel du site de compétition
- Dossier de communication, Format de compétition
- Chèque droit d'inscription / Caution (250€) pour les groupements organisateurs

Fait à, le

Pour le groupement organisateur :

Nom prénom du responsable :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

+ Tampon de la structure